

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018
DELIBERATION N° 10

L'an deux mil dix huit, le dix huit octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h30), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h30), M. LAIGUILLON, Mmes CANDILLIER (à partir de 17h50), BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, M. MASSONDE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme LANGLOIS à M. ESMIEU (à partir de 20h30), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 17h50), Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30), Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE, M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON, Mme PICARD-FELICES par Mme CAPDEVIELLE.

Secrétaire :

Mme BENSOUSSAN

Entendu le rapport de M. Ugalde

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Contrat de travail dans le cadre des Rencontres internationales des femmes écrivaines.

Dans le cadre de sa politique d'action culturelle, la Médiathèque participe chaque année aux Rencontres internationales des femmes écrivaines. Organisées du 7 au 9 novembre 2018, en partenariat avec les villes de Bilbao, Saint-Sébastien et Pampelune, ces rencontres littéraires remportent toujours un fort succès auprès du public.

Vendredi 9 novembre, la Médiathèque accueillera une soirée animée par l'auteure Luisa Etxenike en compagnie de deux autres écrivaines, Léonor de Récondo et Pinar Sélek.

Pinar Sélek, enseignante au Département de sciences politiques de l'Université de Sophia Antipolis-Nice, ne disposant pas de statut d'auteure-artiste, elle doit être rémunérée par le biais d'un contrat de travail. La rémunération de son intervention est fixée à 282,45 euros bruts (227 euros nets).

De plus, son hébergement (une nuit d'hôtel) et sa restauration (un déjeuner, un dîner) seront pris en charge dans le cadre du budget de fonctionnement de la Médiathèque.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant dans les conditions susvisées.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne